

VOYAGE SCOLAIRE ECOSSE

**Conditions générales du marché** établies en application du code des Marchés publics :

I. Caractéristique du marché

- Article 1 : Procédure

Procédure adaptée selon les dispositions du code des marchés publics. Personne responsable du marché : Principal du Collège René Gaillard à Bénaménil.

- Article 2 : Objet

Organisation d'un voyage clé en main d'une durée de 5 jours sur place, dates à convenir période mars avril mai.

- Article 3 : Forme et conditions du marché

Ce marché est composé d'un lot unique. Les différents prestataires répondant à l'offre seront mis en concurrence sur la base de leurs réponses au projet annexé à la fin du présent document. Dans son offre, le candidat indiquera le détail précis de sa proposition et joindra un devis détaillé contenant sa proposition.

Chaque prestataire de service devra s'engager à accepter les présentes conditions générales.

II. Référencement

- Article 4 : Date limite de dépôt des candidatures

Les offres devront être déposée sur la plateforme AJI au plus tard le mardi 04 octobre 2022 à 20h00. Les offres devront obligatoirement comporter la mention « acceptation des conditions générales du marché ».

III. Clauses particulières au marché

- Article 5 :

Chaque prestataire s'engage à disposer de toutes les habilitations légales et réglementaires pour l'exercice des prestations et à respecter toutes les normes en vigueur dans la profession.

- Article 6 : Passation des commandes au prestataire choisi

La commande sera passée au moyen d'un bon de commande qui comporte la signature du chef d'établissement. Les prix y figurant feront référence à l'offre.

- Article 7 : Détermination des prix

Les prix sont exprimés détaillés, par catégorie, les options apparaissant clairement en tant que telles.

- Article 8 : Paiement

8-1 : Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique. Le règlement devra être effectué dans le délai global prévu par la réglementation en vigueur par mandat administratif.

8-2 La facture, déposée sur Chorus pro, portera outre les mentions légales les indications suivantes : les noms et adresse du fournisseur, les coordonnées bancaires pour le virement, le numéro du bon de commande.

8-3 : Le comptable chargé du paiement est l'agent comptable du Lycée Ernest Bichat 4 av du Dr Paul Kahn, 54300 Lunéville

IV. Critères de choix entre les prestataires

- Article 9

Les critères de choix qui serviront à définir « l'offre économiquement la plus avantageuse » sont ceux énoncés ci-dessous :

Prix : 40%

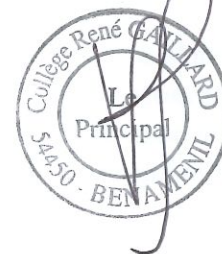
Qualité : 60%

V. Attribution du marché

- Article 10 Attribution

A l'issue de cette consultation, le prestataire retenu ainsi que les entreprises candidates non retenues recevront une réponse par écrit (courrier ou mail)

Le principal  
S.FOREST



Signature du représentant habilité de l'entreprise :

Précédée de la mention manuscrite « conditions lues et approuvées »

Cachet de l'entreprise :

A Bénaménil, le ... 06-09-2022 .....

VOYAGE SCOLAIRE ECOSSE

Projet pédagogique : Ecosse

Nombre d'élèves : 68 élèves 6 accompagnateurs

Transport libre : bus/ferry ou avion puis bus sur place

Hébergement : en famille

Visite souhaitée:

- National Museum of Scotland (Edinburgh)
- Visite guidée d'Edinburgh
- Glamis Castle
- Initiation au golf à St Andrews
- Wallace Monument
- Mini croisière sur le Loch Lomont
- Initiation à la danse « Learn Scottish Dancing »
- Beamish open Air museum